

MINISTERE DE L'INTERIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SECURITE CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES
INSPECTION DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE CIVILES

MESSAGE SECURITE INFORMATION n° 2015/1

Mission prévention accidents-enquêtes

Téléphone :

Courriel :

N° d'enregistrement et date :

DESTINATAIRES

Tous DDSIS et EMIZ
BSPP – BMPM - BUMSC
ENSOSP - ECASC

COPIES A

DGSCGC (DSP et les 4 sous-directions) - SAELSI
BOGEC-COGIC-BAFPP-BFTE-BSM-BSPV-BO
Conseillers santé du DGSCGC
Correspondants sécurité des SDIS
FNSP et ANDSIS - Organisations syndicales représentatives
Conseillères sociales

OBJET : risque routier

REFERENCES :

En moins d'une semaine, la DGSCGC a été informée de 5 accidents de la circulation mettant en cause des véhicules de secours, dont deux ont causé la mort d'une victime « civile ».

Cet épisode ne fait que mettre en lumière une accidentologie routière qui reste élevée au sein des SIS, malgré de nombreuses initiatives locales de prévention routière et en dépit de conditions météo favorables ces derniers mois.

Compte tenu du nombre et de la fréquence des accidents signalés à la DGSCGC ces dernières semaines, la survenue prochaine d'un accident grave est à craindre, notamment avec une campagne « feux de forêts » qui s'annonce longue et difficile. (Principe de la pyramide de BIRD selon lequel la probabilité qu'un accident grave survienne augmente avec le nombre de presque accidents et d'incidents).

Cette tendance n'est pas une fatalité : d'une manière générale, les accidents de la route sont dus à une vitesse inadaptée, une absence de maîtrise du véhicule ou une prise de risque disproportionnée et inutile.

Outre les conséquences parfois dramatiques pour le personnel (décès, handicap, blessures graves, inaptitude au service ...), les coûts, directs ou indirects, sont souvent conséquents pour les SIS (réparations ou rachat de véhicules, indemnisations des victimes, augmentation des cotisations d'assurance, indisponibilité du personnel, malaise social...). Enfin, ces accidents peuvent compromettre la mission et nuire grandement à l'image des sapeurs-pompiers.

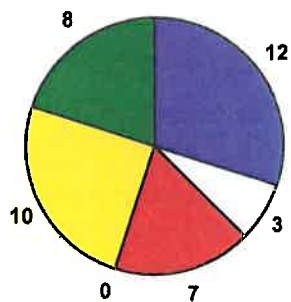
Ce message de sécurité-information rappelle quelques règles simples destinées à limiter les accidents de circulation ou à en réduire les effets :

- s'assurer de la formation des conducteurs,
- adapter la conduite et la vitesse : à l'urgence de l'intervention, au type de véhicule, à la météo, à la route ou au terrain,
- éviter la conduite en état de fatigue ou d'hypovigilance,
- respecter les priorités,
- utiliser les avertisseurs sonores et lumineux,
- attacher les ceintures de sécurité si le véhicule en est équipé,
- ne pas consommer de médicaments, d'alcool ou de stupéfiants lorsque l'on doit prendre le volant,
- guider les véhicules lors des marches arrières ou des manœuvres délicates.

« BIEN INTERVENIR C'EST D'ABORD BIEN CONDUIRE »

REPERES :

Sur la période 2005-2014, 110 sapeurs-pompiers sont morts en service, dont 40 à la suite d'un accident de la route. Avec 36 %, il s'agit de la première cause des décès en service, devant les accidents sur sites d'intervention (35 %).



- trajet aller - intervention (départ du CIS ou appel BIP)
- trajet aller mission courante
- trajet retour - intervention
- trajet retour mission courante
- trajet aller domicile-caserne
- trajet retour domicile-caserne

Sur 40 accidents mortels, 12 seulement étaient liés à une mission présentant un caractère d'urgence (30 %).

Le chef de l'inspection de la défense et de la sécurité civiles
par intérim

Colonel Yvon TREPOS